

RAVAGEURS DES PALMIERS

LE CHARANÇON ROUGE

(*RHYNCHOPHORUS FERRUGINEUS*)



LE PAPILLON PALMIVORE

(*PAYSANDISIA ARCHON*)



ATTENTION AUX CONFUSIONS



FREDON
paca

LE CHARANÇON ROUGE DU PALMIER

(*RHYNCHOPHORUS FERRUGINEUS*)

QUI EST-IL ?

Coléoptère invasif spécifique au palmier. Il affectionne particulièrement le palmier des Canaries et le palmier dattier.

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS

- Plusieurs générations par an
- Larve jaunâtre sans pattes pouvant atteindre 5 cm
- Cocon tissé comme une bobine de fil
- Adulte orangé à brun mesurant 2 à 4 cm

SYMPTÔMES & DÉGÂTS

- Encoches sur palmes
- Désaxement des palmes du pinceau central
- Chute anormale de palmes vertes
- Présence de sciure et/ou de cocons à la base des palmes
- Galeries visibles à la base des palmes
- Palmes centrales affaissées et desséchées
- Mort rapide du palmier



Asymétrie sévère



Palmes affaissées (vue de dessus)



Larve



Cocon



Charançon adulte



Encoche sur palme



Dégâts & galeries sur palme

LE PAPILLON PALMIVORE

(*PAYSANDISIA ARCHON*)

QUI EST-IL ?



Larve

Lépidoptère spécifique au palmier. Il s'attaque à plus de 20 espèces de palmiers mais on le trouve plus particulièrement sur *Chamaerops humilis*, *Trachycarpus fortunei* et *Phoenix canariensis*.

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS



Cocon

- Une génération par an
- Chenille blanchâtre de 8 cm maximum, 3 paires de vraies pattes
- Cocon formé comme un fagot
- Adulte : ailes antérieures brunes, ailes postérieures oranges, blanches et noires. Envergure de 10 cm

SYMPTÔMES & DÉGÂTS



Papillon adulte

- Perforations sur palmes
- Dessèchement prématuré des palmes
- Développement anormal des palmes centrales
- Galeries visibles à la base des palmes
- Présence de sciure agglomérée sur le stipe (tronc)
- Exuvie observable sur le stipe
- Déformation du sujet
- Dépérissement du palmier



Perforations sur palme



Exuvie



Dégâts & amas de sciure



Galeries visibles après la taille



Forte attaque sur *Chamaerops humilis*

LUTTE CONTRE LE CHARANÇON ROUGE DU PALMIER



DÉCLARATION DE FOYER

La lutte contre le charançon rouge est régie par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2010. C'est un **ORGANISME DE QUARANTAINE, LUTTE OBLIGATOIRE EN TOUS LIEUX**.

Un propriétaire de palmier infesté a l'obligation d'en faire la déclaration au SRAL ou au maire de sa commune de résidence.

LUTTE PRÉVENTIVE

Dans un rayon de **100 m autour des palmiers infestés les traitements préventifs sont obligatoires** et doivent être réalisés par une personne, entreprise ou service enregistré auprès du Service Régional de l'Alimentation (SRAL) ^①.

Deux produits sont utilisables :

- **Un produit phytopharmaceutique** insecticide à base d'imidaclopride
- **Un produit biologique** à base de nématodes entomopathogènes, *Steinernema carpocapsae*.

Ces deux produits doivent être appliqués par pulvérisation sur la base des palmes et au cœur du palmier.

Consultez le protocole d'application en annexe de l'arrêté du 21 juillet 2010

Dans un rayon de 200 m autour des foyers une surveillance mensuelle des palmiers est obligatoire.

LUTTE CURATIVE

Deux techniques sont utilisables :

- **Abattage et destruction** totale du palmier
- **Assainissement** (destruction de la partie infestée du palmier), suivi du traitement par pulvérisation d'un produit insecticide à base d'imidaclopride puis d'une application d'un produit fongicide à base de mancozèbe.

Toute intervention d'éradication, d'assainissement et traitement doit être réalisée par une personne, entreprise ou service enregistré auprès du SRAL.

Consultez les protocoles en annexe de l'arrêté du 21 juillet 2010

① Retrouvez la liste de ces personnes enregistrées pour la lutte contre le charançon sur :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Enregistrement-des-personne>

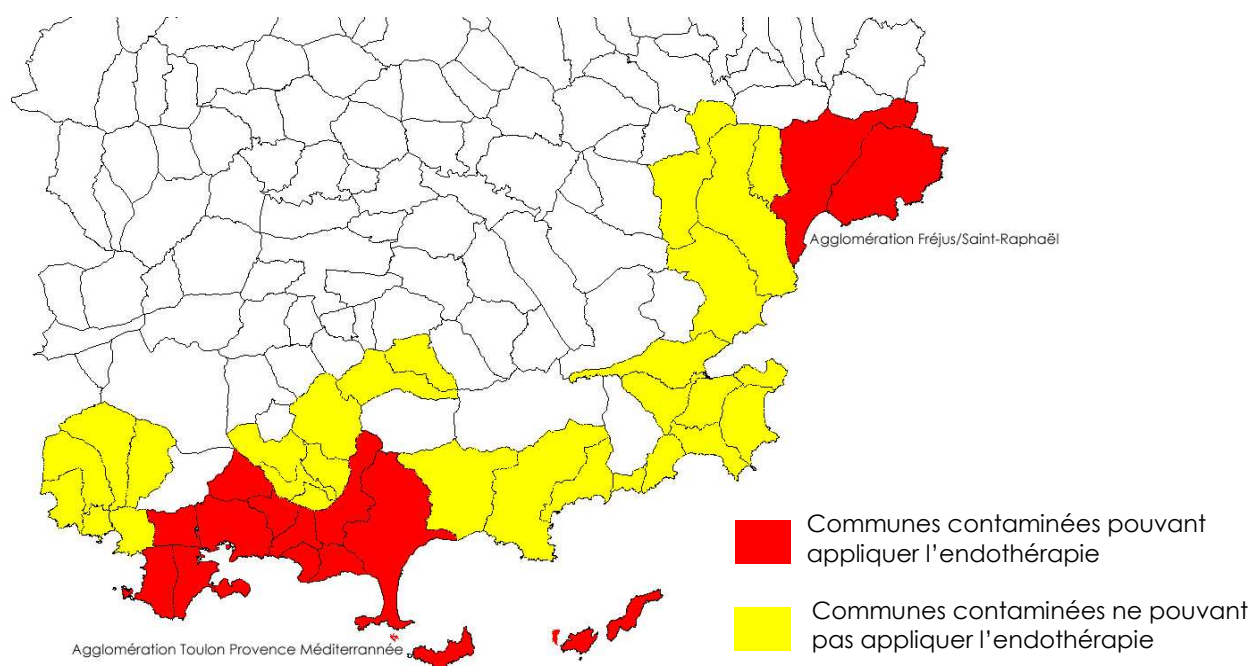
LUTTE CONTRE LE CHARANÇON ROUGE DU PALMIER



CAS PARTICULIER DE L'INJECTION (ENDOTHÉRAPIE)

S'inscrivant dans le cadre d'un programme d'expérimentation, cette technique de lutte **UNIQUEMENT PRÉVENTIVE** est régie par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2010 modifié le 20 mars 2012 relatif à la lutte contre le charançon rouge.

L'application de l'injection sur palmier est possible uniquement dans certaines communes du département du Var. **Son application en traitement curatif est interdite.**



Communes pouvant appliquer l'endothérapie:

Communauté d'agglomération T.P.M

- Carqueiranne
- La Crau
- La Garde
- Le Pradet
- Ollioules
- Hyères-les-Palmiers
- Le Revest les Eaux
- Saint Mandrier
- Six Fours les Plages
- La Seyne sur Mer
- Toulon

Communauté d'agglomération Fréjus/St-Raphaël

- Fréjus
- Saint Raphael

L'utilisation de cette technique de lutte **n'est en aucun cas obligatoire**, elle est **basée sur le volontariat des communes et des propriétaires présents** sur les 2 communautés d'agglomérations.

Elle n'est pas applicable sur les parcelles de palmier de production et de vente

LUTTE CONTRE LE CHARANÇON ROUGE DU PALMIER



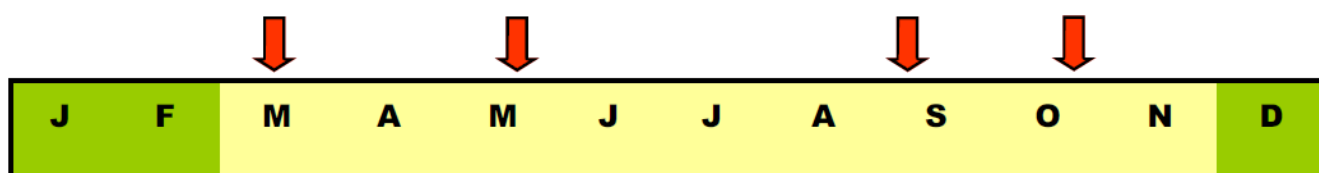
APPLICATION DE L'ENDOTHÉRAPIE

- Cette lutte n'est applicable que sur les palmiers présents dans un rayon de 100 m autour d'un palmier déclaré infesté auprès du SRAL et de la Mairie
- L'endothérapie ne peut être appliquée que par une personne, service ou entreprise agréée par le SRAL et ayant reçu la formation spécifique à la technique d'injection dispensée par la firme partenaire (BAYER) ①
- L'applicateur doit **déclarer obligatoirement le chantier d'injection uniquement par fax ou par e-mail** à la mairie et à la FREDON Paca **dans les 3 jours ouvrés avant sa mise en place**
- Le contrôle des chantiers d'injection ainsi que le suivi du programme d'expérimentation est assuré par la FREDON Paca
- **Le propriétaire du ou des palmiers traités s'engage à :**
 - faire surveiller les palmiers par l'applicateur pendant 3 ans
 - faire procéder avant toute injection à l'élimination des inflorescences (avant la floraison) pour la préservation des insectes pollinisateurs
 - assurer la traçabilité des interventions pratiquées sur le ou les palmiers et en informer tout intervenant dans l'année qui suit la dernière injection
 - permettre à la FREDON Paca la collecte des données de suivi de l'expérimentation
- **Le coût de cette technique est d'environ 100€/palmier hors main d'œuvre**

① **Retrouvez la liste de ces personnes agréées pour l'application de l'endothérapie sur :**
(en attente du lien vers le site de la DRAAF)

TECHNIQUE D'APPLICATION

Pour chaque palmier, le traitement préventif par injection ne peut comprendre plus de 4 applications / an. 1 application ↓ = 4 injections de 2ml chacune d'imidaclopride (Confidor Vert ®)



Source : Firme BAYER

L'applicateur réalisera 4 perforations dans le stipe du palmier (tronc) où sera injecté sous basse pression le produit phytopharmaceutique.

L'insecticide est véhiculé par la sève jusqu'au point de présence du charançon où il agira par contact et devrait entraîner la mort du ravageur.

LUTTE CONTRE LE PAPILLON PALMIVORE



ORGANISME DE QUARANTAINE - LUTTE OBLIGATOIRE **en parcelle de culture, de stockage et de vente de palmiers**

LUTTE PHYSIQUE

- Destruction des sujets dépérissants ou morts avant émergence des adultes
- Pose de filet " insect-proof "
- Destruction mécanique des larves et cocons (curetage des galeries)
- Application de glu

LUTTE BIOLOGIQUE

- Pulvérisation d'une préparation de nématodes entomopathogènes , *Steinernema carpocapsae*.
Se reporter aux indications du distributeur pour les doses et les périodes d'application.
- Traitements à l'aide d'un produit phytopharmaceutique formulé sous forme de microgranulés contenant des spores de *Beauveria bassiana* 147.
Se reporter à l'annexe de l'arrêté du 5 juin 2009 relatif à l'utilisation de traitements dans le cadre de la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus*, *Rhagoletis completa*, *Paysandisia archon* [...]. Ce produit est réservé à un usage professionnel.

LUTTE CHIMIQUE

- Certains produits phytopharmaceutiques de la gamme professionnelle autorisés pour l'usage 'Arbres et arbustes d'ornement * traitement des parties aériennes * ravageurs divers' présentent des efficacités intéressantes en lutte préventive.

Renseignez vous auprès de votre revendeur.



Filet " insect-proof "

EN SAVOIR PLUS



Charançon rouge

- Cycle de développement en 3 à 6 mois
- Intérieur du cocon dépourvu de soie
- Vol à partir de 18°C, toute l'année jusqu'à une distance de 7 kilomètres
- Femelle pond entre 200 et 300 œufs



Papillon palmivore

- Cycle de développement en 1 à 2 ans
- Intérieur du cocon soyeux
- Vol de fin mai à début octobre aux heures chaudes de la journée
- Femelle pond environ 140 œufs

CONTACTS

Pour déclarer vos palmiers infestés, **CONTACTEZ LA MAIRIE** de votre commune de résidence et/ ou le SRAL



Service Régional de l'Alimentation - DRAAF-PACA
Siège de Marseille SRAL Antenne de Hyères
Tél : 04 13 59 36 00 Tél : 04 94 01 42 05 / fax: 04 94 01 42 06
Courriel: sral-83.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

SUIVI DE L'EXPERIMENTATION INJECTION



Antenne de Cuers
224, Rue des Découvertes - 83390 Cuers
Tél/Fax : 04.94.35.22.84
Courriel : cuers.fredonpaca@orange.fr

LES PARTENAIRES



Chambre d'Agriculture
du Var



Conseil Général
du Var



Communauté d'agglomération
Fréjus/St-Raphaël



Communauté d'agglomération
TPM

Plus d'informations sur www.fredonpaca.fr ou sur votre Smartphone via ce Flashcode

